



M. Jean Spautz
Président de la
Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 05 mai 2000

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le règlement ministériel du 15 janvier 1998 a porté création du Conseil National du Livre (CNLi). Le budget pour l'exercice 1999 a affirmé que "les crédits inscrits au budget de l'Etat 1999 pour le Ministère de la Culture permettront ... une stimulation de la création artistique par ... la mise en route du Conseil National du Livre" (page 69*). Le budget pour l'an 2000 ne se prononçant plus dans ce sens, on pourrait supposer que de réels progrès ont pu être enregistrés.

Je voudrais dès lors savoir de Madame la Ministre, si elle peut m'informer des résultats des travaux de cette institution deux ans après l'entrée en fonction des membres de ce conseil et notamment si la création artistique littéraire a effectivement connu un essor sensible?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Mars Di Bartolomeo
député